

**République du Tchad – Union Européenne**

**Stratégie de Coopération et  
Programme Indicatif National 9<sup>e</sup> FED**

**RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2003**

**revue à mi-parcours**

**version III avril 2004**

## TABLE DES MATIERES

<b>Abréviations</b>	<b>3</b>
<b>1. Résumé</b>	<b>5</b>
<b>2. Agenda politique du pays partenaire</b>	<b>5</b>
<b>3. Bilan de la situation politique, économique et sociale</b>	<b>8</b>
<b>4. Examen de la coopération passée et actuelle</b>	<b>14</b>
4.1 Secteurs de concentration (et soutien aux politiques macro-économiques)	15
Secteur des transports	15
Secteur de la santé	18
Secteur de l'eau	19
Appui aux politiques macro-économiques	21
4.2 Projets et programmes hors concentration	23
Micro-réalisations	23
Appui à la société civile	24
Protection de l'environnement	24
Programme régional PACE	25
Appui à l'Ordonnateur National – ACTION	26
Programmes dans le domaine de la culture	27
Les APER	27
4.3 Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques (ANE)	28
4.4 Autres instruments	28
Actions d'urgence ECHO	28
Banque Européenne d'Investissement	28
Coopération régionale	28
Lignes budgétaires	29
Stabex-Flex	30
<b>5. Perspectives de programmation pour les années suivantes</b>	<b>31</b>
Secteurs de concentration	31
Secteurs hors concentration	33
<b>6. Conclusion</b>	<b>34</b>

### Liste des documents annexés au rapport annuel conjoint 2003

Annexe I	Cadre d'intervention 2003
Annexe II	Correspondances avec le DSRP
Annexe III	Situation financière du 9 <sup>e</sup> FED
Annexe IV	Situation financière du 8 <sup>e</sup> FED
Annexe V	Situation financière du 7 <sup>e</sup> FED
Annexe VI	Situation financière du 6 <sup>e</sup> FED
Annexe VII	Pipeline des projets
Annexe VIII	Evolution des allocations, des engagements et des paiements 1994-2004
Annexe IX	Evolution du RAL anormal 2000-2004
Annexe X	Situation de l'environnement
Annexe XI	Question de genre
Annexe XII	Flux migratoires
Annexe XIII	Stabex Situation financière résumée au 31 Décembre 2003

## ABREVIATIONS

ACRA :	Association pour la Coopération Rurale en Amérique latine et en Afrique
ACTION :	Appui et Conseil Technique à l'ON
ADH :	Association des Droits de l'Homme
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AFD :	Agence Française de Développement
ANE :	Acteurs Non Etatiques
AOR :	Appel d'Offres Restreint
APER :	Accords de Partenariat Economiques Régionaux
AT :	Assistance Technique
ATI :	Action Tchad Intégrité
BAD :	Banque Africain de Développement
BdF :	Bailleurs de Fonds
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
BM :	Banque Mondiale
CAER :	Compte Autonome d'Entretien Routier
CAS :	Crédit d'Ajustement Structurel
CDMT :	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESRAP :	Cellule de Suivi de la Réforme de l'Administration Publique
CF :	Convention de Financement
CILSS :	Commission Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
COBAC :	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CSM :	Conseil Supérieur de la Magistrature
CURESS :	Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano- Sahéliens
DAPRO:	Direction de l'Analyse et de la Prospective
DCE :	Délégation de la Commission Européenne
DED :	Deutscher Entwicklungsdienst
DDA :	Doha Development Agreement
DSRP:	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECHO :	Office d'aide humanitaire de la Commission Européenne
ECOFAC :	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ECOFIN :	Analyse Economique et Financière
ECOSIT :	Enquête sur la Consommation dans le Secteur Informel du Tchad
ENTP :	Ecole Nationale de Travaux Publics
EPT :	Education Pour Tous
FAO :	Fonds Mondial pour l'Alimentation
FASR :	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FED :	Fonds Européen de Développement
FER :	Fonds d'Entretien Routier
FEST AFRICA :	Festival Africain des Arts
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FMI :	Fonds Monétaire International
FRPC :	Facilité de la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
INSEED :	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
GTZ :	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HIV :	Human Immunity Virus
KfW :	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MDJT :	Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
MTPT :	Ministère des Travaux Publics et des Transports

NTIC :	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OANET :	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
ODM :	Objectifs de Développement du Millénaire
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ON :	Ordonnateur National
ONC :	Office National des Céréales
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
PAAS :	Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel
PACE :	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PAEF :	Programme d'Action à l'Education et à la Formation
PAREE :	Programme d'Appui à la Revitalisation de l'Enseignement Elémentaire
PARC :	Panafrican Rinderpest Control Programme
PARSET :	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PFIE :	Programme de Formation et d'Information pour l'Environnement
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIDR :	Programme Intégré de Développement Rural
PIN :	Programme Indicatif National
PIR :	Programme Indicatif Régional
PMA/PCA:	Paquet Minimum d'Activités/Paquet Complémentaire d'Activités
PMR :	Programme Micro-réalisations
PNLS :	Programme National de Lutte contre le Sida
PNT :	Programme National des Transports
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNZ :	Parc National de Zakouma
PPA :	Pharmacie Préfectorale d'Appui
PPCB :	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPLS :	Projet Population et Lutte contre le Sida
PPTTE (initiative) :	Pays Pauvre Très Endetté
PRS :	Programme Régional Solaire
PSICD :	Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées
RAPAC :	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RNP :	Réseau National Permanent
RNS :	Réseau National Saisonnier
SCN :	Stratégie de Coopération Nationale
SCR :	Stratégie de Coopération Régionale
SDEA:	Schéma Directeur pour l'Eau et l'Assainissement
SNBG :	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SNRP :	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
STABEX :	Stabilisation des recettes d'Exportation
STEE :	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité
UTLC :	Unité Technique de Liaison et de Contrôle

## **1. RESUME**

Le Rapport Annuel Conjoint 2003 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération Tchad-Union Européenne, régie par l'accord de Cotonou.

Le développement d'une approche plus participative entamée en 2002 avec l'instauration des rapports annuels conjoints et des revues servant à valider ces rapports s'est poursuivi en 2003 où la revue de novembre 2003 a permis de fixer les objectifs à atteindre, en fonction desquels la revue à mi-parcours pourra juger de l'avancement de notre programme commun de coopération.

Le Gouvernement a adopté en juin 2003 le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dont les axes constituent le cadre global qui devra intégrer l'ensemble des actions du gouvernement et des appuis de ses partenaires. Cette année consacre également le nouveau statut du Tchad, pays producteur de pétrole, avec un dispositif-pilote d'utilisation des ressources pétrolières en cours de mise en place.

L'avancement dans la mise en œuvre des projets dans les secteurs de concentration est satisfaisant en matière d'infrastructures routières et d'hydraulique villageoise. Le projet d'appui à la Politique de Santé atteint son rythme de croisière, avec des difficultés gestionnaires et une évaluation à mi-parcours qui lui permettra de mieux contribuer aux objectifs de développement sanitaires du pays. En matière d'appuis budgétaires, la dernière tranche variable des fonds 8<sup>e</sup> FED a été décaissée, et une nouvelle convention de financement d'un montant de 50 Millions d'€ à financer par le 9<sup>e</sup> FED a été signée, mais la non-conclusion de la dernière revue du FMI n'a pas permis le décaissement de la tranche initiale de 20 millions d'€.

L'année 2003 a vu un engagement important de fonds programmables (112.3 millions d'€ dont 107,625 millions d'€ du 9<sup>e</sup> FED), à hauteur de plus de 50 % de l'enveloppe « A ». Plusieurs évaluations vont permettre la rédaction en 2004 des conventions de financement 9<sup>e</sup> FED en matière d'appui à l'ON et de Micro-réalisations. Le niveau des engagements individuels a été satisfaisant (56,037 millions d'€), alors que le niveau des paiements a été relativement faible avec 23,52 millions d'€. Le « RAL » anormal a été diminué de façon considérable, passant d'environ 12 millions d'€ à moins de 6,5 millions d'€ soit une baisse de plus de 50%.

Néanmoins, les difficultés constatées antérieurement dans les secteurs d'intervention demeurent permanentes. Les performances en général sont handicapées par le déficit patent en ressources humaines qualifiées, doublé d'un manque d'appropriation des actions par l'Administration, traduit par une gestion déficiente des ressources. Les difficultés rencontrées ont été partiellement compensées par le travail des services de la cellule ACTION et de la Délégation, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, malgré des équipes réduites.

## **2. Agenda politique du pays partenaire**

Classé au 165<sup>ème</sup> rang mondial sur 175 pays en matière de développement humain (source : rapport PNUD 2003), le Tchad fait partie des pays les plus pauvres du monde, alors qu'il dispose, paradoxalement, d'énormes potentialités.

Au niveau des Tables Rondes (Genève IV en 1998, Sectorielles en 1999), le Gouvernement du Tchad, pour lutter contre cet état de pauvreté avancée, s'était fixé comme priorités :

- de continuer à concentrer les ressources publiques sur les secteurs prioritaires : les transports, l'urbanisme et l'habitat, la santé, l'éducation et la formation, ainsi que le développement rural, comprenant l'agriculture, l'élevage et l'environnement.
- de poursuivre le processus d'ajustement structurel pour permettre une croissance économique et un accès de la majorité de la population aux opportunités économiques,
- de poursuivre le processus d'édification de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Ces préoccupations majeures ont été reprises et englobées dans le cadre plus large que constitue la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, qui a été adoptée en juin 2003. Les cinq axes stratégiques de la SNRP sont les suivants (avec chapitres et sous-chapitres) :

## **2.1 Amélioration de l'environnement social, juridique, politique et économique**

### **2.1.1 Promouvoir la bonne gouvernance**

Les régimes en place depuis l'indépendance n'ont pas réussi à freiner l'appauvrissement des populations. Les consultations participatives conduites dans le cadre de la préparation du document de la SNRP ont fait apparaître un besoin généralisé de rétablissement de la paix et de la sécurité notamment, mais aussi de structures socio-éducatives et sanitaires etc. De même, le système judiciaire n'est pas fiable au regard des justiciables en raison de la corruption, de la résistance de certaines catégories de citoyens à l'exécution des décisions judiciaires.

la Stratégie Nationale pour la Bonne Gouvernance adoptée en août 2002 vise : la consolidation de l'état de droit, la promotion d'une administration publique efficiente, motivée et aux capacités renforcées, la décentralisation des pouvoirs et la déconcentration, la promotion d'une gestion efficiente et transparente des affaires publiques, le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre la corruption et l'impunité, et la réforme du système judiciaire. Les Etats Généraux de la justice ont été organisés en juin 2003, mais n'ont pas encore connu un début de concrétisation, en 2004.

### **2.1.2 Assainir l'environnement macro-économique.**

Le Tchad s'est engagé depuis 1994 dans une politique d'ajustement structurel. Pour la période 2000-2003, les objectifs de ce programme dans le secteur de l'économie, visaient :

- le maintien de la stabilité économique, la poursuite de la consolidation fiscale et l'accélération de la croissance économique ;
- une meilleure efficacité de la gestion publique et des ressources financières de l'Etat, avec notamment la réforme du code des marchés publics adoptée en octobre 2003 ;
- la poursuite de la libéralisation de l'économie, du désengagement de l'Etat des activités de production et la promotion de l'initiative privée ;
- la poursuite de l'élaboration participative de la stratégie de réduction de la pauvreté par l'introduction des données du cadre macro-économique et de priorisation des actions ;
- les discussions avec les créanciers du Club de Paris pour un allègement élargi de la dette.

Dans la perspective de la perception de revenus pétroliers, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de définir un cadre juridique garantissant la transparence et l'efficacité de leur gestion et de leur utilisation.

Par ailleurs, s'agissant de l'initiative PPTE, le Tchad qui a passé le point de décision en 2001, devrait atteindre le point d'achèvement en 2004. Le Document Stratégique de Réduction de la

Pauvreté adopté en juin 2003 a été accepté en novembre 2003 par le FMI et la Banque Mondiale. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE pourrait donc être atteint fin 2004.

## **2.2 Assurance d'une croissance forte et soutenue.**

### **2.2.1 Au niveau du développement rural.**

Les axes stratégiques de la politique du gouvernement sont ceux issus de la consultation sectorielle de juin 1999. Un programme intégré de développement rural (PIDR), multi-sectoriel, a été préparé depuis.

### **2.2.2 Au niveau de l'emploi et de l'auto-emploi non agricole**

### **2.2.3 L'accès des pauvres à la micro-finance.**

Face au développement des institutions de micro-finance, la nécessité de régulation du secteur s'imposait : une loi préparée par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) en décembre 2001 définit une période intermédiaire de trois ans à l'issue desquels les opérateurs devront avoir atteint des normes prudentielles.

### **2.2.4 Au niveau des transports**

Lors de la réunion sectorielle de novembre 1999, le Gouvernement et les principaux partenaires extérieurs ont adopté le Programme National des Transports ( en abrégé PNT ) qui constitue, pour la période 2000 – 2009, un cadre cohérent de mise en œuvre de la stratégie nationale dont les principaux axes d'interventions sont les suivants: (1) désenclavement intérieur et extérieur ; (2) réduction des coûts de transport, tant à l'intérieur du pays qu'au niveau des échanges internationaux ; (3) conservation d'une accessibilité minimum à l'ensemble des régions, en particulier en saison des pluies ; (4) augmentation du linéaire de routes circulables toute l'année, permettant de relier les principales villes; (5) poursuite du processus de libéralisation et de modernisation de l'administration ; (6) soutien aux populations pour le développement des infrastructures rurales; (7) amélioration de la sécurité routière ; (8) amélioration des infrastructures et pérennisation des investissements par un Fonds d'Entretien Routier (FER) autonome.

## **2.3 Améliorer le capital humain.**

### **2.3.1 Promouvoir et garantir l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'alphabétisation des populations défavorisées**

La Stratégie de l'Education et de Formation en liaison avec l'Emploi (EFE) a été révisée en janvier 2000, par la définition du Programme d'Action à l'Education et à la Formation (PAEF). En complément, un Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET) devra constituer le principal cadre d'intervention du secteur, avec l'appui de la Banque Mondiale.

### **2.3.2 Promouvoir et garantir l'accès aux services de santé de base**

Le Ministère de la Santé Publique s'est fixé des objectifs à l'horizon 2005, qui doivent être atteints grâce à la Politique de Santé révisée en 1999, en mettant en œuvre : (i) l'extension de la couverture sanitaire conjointement à l'amélioration de la qualité des services (y compris la gestion), (ii) la lutte contre les endémo-épidémies majeures, (iii) le développement des ressources humaines et (iv) de l'approvisionnement en médicaments.

### **2.3.3 Améliorer l'habitat**

Avec les ressources liées à l'exploitation pétrolière, le Tchad relance une politique d'habitat social : créer un cadre de vie sain, et un habitat décent, viable et durable pour le plus grand nombre. Le gouvernement encouragera aussi une politique de développement urbain favorable à l'emploi.

### **2.3.4 Garantir l'accès à l'eau potable**

Après le Code de l'Eau, le Schéma Directeur de l'Eau a été adopté en novembre 2002. Il constitue un référentiel d'orientation.

### **2.4 Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables**

En matière de SIDA, le Tchad est encore loin de maîtriser la situation tant dans le domaine de la prévention que du traitement. De nombreux partenaires (OMS, ONUSIDA, FNUAP, PNUD etc.) collaborent avec le Programme National de lutte contre le SIDA (PNLS) ; un grand programme Population et Lutte contre le SIDA II a été lancé en 2003. Le coût du traitement mensuel pour le patient est de 15.000 Francs CFA depuis 2003 ; il passera à 5.000 Francs CFA à partir de 2005.

### **2.5 Restaurer et sauvegarder les équilibres écologiques et les écosystèmes**

La SNRP entend renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion des ressources naturelles, et d'autre part renforcer la lutte contre la désertification et la déforestation. Une Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE) a exécuté un premier programme satisfaisant. Le programme régional solaire (PRS II) a démarré ses activités. Depuis le 30 mai 2000, le Parc National de Zakouma (PNZ) fait partie du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) et d'ECOFAC (Programme Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale).

## **3. Bilan de la situation politique, économique et sociale**

### **3.1 Situation politique**

**La politique de bonne gouvernance :** le Tchad s'est engagé sur la voie du multipartisme et la mise en place d'institutions démocratiques depuis 1990 d'une part, et dans un processus de création d'un environnement législatif et institutionnel favorable à la promotion des initiatives privées et à la sécurisation des investissements d'autre part. Ce processus s'est heurté aux insuffisances de l'administration existante. En l'absence d'une stratégie globale de bonne gouvernance, bon nombre de projets de développement n'ont pas obtenu de résultats durables. Une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) a été adoptée en août 2002, mais sa concrétisation reste attendue.

**La décentralisation :** de 14 préfectures, on est passé en deux étapes à 17 régions, de 28 à 47 départements et de 54 à 199 sous-préfectures. Afin d'opérer un transfert de la gestion des affaires publiques aux échelons inférieurs, une batterie de textes a été élaborée et adoptée en vue d'améliorer la participation de la population à la gestion publique. Cette mise en œuvre se fait avec difficulté, du fait du niveau de développement très faible des infrastructures, de la quasi-inexistence de structures financières dans les différentes régions et de la non éducation/formation/sensibilisation des populations sur la décentralisation.

**La réforme judiciaire :** la Cour suprême, le Conseil Constitutionnel et le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ont été mis en place, des lois ont été adoptées, portant réorganisation du système judiciaire et renforcement du pouvoir des magistrats. Ces réformes n'ont pas été accompagnées des moyens matériels, financiers et humains adéquats. Les Etats Généraux de la Justice se sont tenus en juin 2003, et ont formulé un certain nombre de recommandations concernant l'amélioration du système judiciaire, dont on attend toujours la concrétisation.

**Le renforcement des institutions démocratiques :** des textes ont mis en place les organes de gestion des consultations électorales (présidentielles, législatives et locales). Après l'année 2001 qui a vu réélire le Président Déby pour un second mandat, l'année 2002 a permis l'organisation des élections législatives, organisées sans appui extérieur important ; ces élections se sont déroulées de façon globalement acceptable, sans que les irrégularités constatées n'influencent significativement

les résultats définitifs. Le parti présidentiel a remporté une victoire éclatante, et sa majorité absolue le dispense d'alliances. Des élections locales restent prévues pour 2004.

**Droits de la personne humaine :** des progrès doivent encore être réalisés dans le domaine de la protection des droits de l'homme, affectés par des contraintes objectives telles que l'extrême pauvreté du pays, la limitation des moyens humains et financiers de l'administration mais aussi, en raison des contraintes liées à la mentalité des élites dominantes et traditionnelles. Il en résulte notamment une situation de la femme peu enviable, un travail abusif des enfants, et une population soumise au quotidien à l'arbitraire des forces de l'ordre et des autorités administratives, encouragés par l'impunité qui leur est souvent accordée. A l'issue des élections de l'année 2002, le Gouvernement a souhaité qu'une attention particulière soit accordée au renforcement des mesures permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Le régime a évolué vers une amélioration de **la liberté de la presse**, même si des difficultés surviennent périodiquement (fermeture de la radio FM-Liberté durant deux mois en 2003). Il n'y a pas de comparaison avec le régime précédent.

**L'insécurité** est actuellement très ressentie par l'opinion et la presse, mais on peut affirmer qu'il y a eu des améliorations par rapport aux désordres du début des années 1990. L'opinion est unanime : les forces de l'ordre et les militaires ont une grande responsabilité dans cet état d'insécurité. Suite à l'assassinat d'un homme d'affaires soudanais en septembre 2003, les autorités ont abandonné le moratoire de fait sur la peine de mort, qui existait depuis 1991, en réalisant 9 exécutions capitales.

**Acteurs non-étatiques :** Dans le cadre de la liberté d'association retrouvée et en vue de saisir les opportunités offertes par les bailleurs de fonds, beaucoup d'associations sont nées et se sont très vite développées dans de nombreux domaines. Les associations se sont regroupées dans des plates-formes thématiques, autour de thèmes tels les droits de l'homme, les droits de la femme, les associations paysannes, les jeunes et les organisations actives dans le domaine du développement.

La concertation entre le Gouvernement, les acteurs non-étatiques et les bailleurs de fonds a commencé en 1999 sur les programmes d'ajustement structurel, ensuite dans le cadre de l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il en a été de même lors de la programmation du 9<sup>ème</sup> FED, où une structure permanente des acteurs non-étatiques a été créée, l'Organisation des Acteurs Non Etatiques (OANET). Le démarrage du processus de suivi de la Lutte contre la Pauvreté, prévu en 2004, sera l'occasion de relancer la participation de la société civile dans les activités de développement. Dans le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources pétrolières (CCSRP), la société civile est également bien représentée (elle assure la vice-présidence).

**Gestion et prévention des conflits :** Depuis les années soixante, l'histoire tchadienne a été marquée par des conflits internes et frontaliers, avec la Libye notamment. La rébellion agissante au Nord du pays depuis 1999, le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT) a été décapité par la mort de son fondateur, par la défection des personnalités qui en constituaient le noyau, et finalement par des accords qui ont permis le retour au pays du général Adoum Togoï en octobre 2003. Seul un département, le Tibesti, reste encore non sécurisé.

Suite à la tentative manquée de coup d'Etat par le Général Bozize en septembre 2002, le Sud du pays a vu affluer des Tchadiens installés depuis longtemps en RCA, ainsi que des réfugiés Centrafricains ; la prise du pouvoir par le général Bozizé début 2003 n'ayant pas solutionné l'insécurité dans le Nord de la RCA, le retour des réfugiés n'a pas encore commencé.

Conséquence de la naissance d'une rébellion armée dans le Darfour début 2003, un afflux croissant de réfugiés soudanais a été enregistré à l'Est du pays ; les combats qui ont opposé rebelles et armée régulière, et les exactions des milices armées par le gouvernement de Khartoum se sont exacerbés à partir de septembre 2003, pour aboutir à un nombre d'environ 100.000 réfugiés et déplacés soudanais. Le Président Déby, dès septembre 2003, a initié une médiation qui a abouti à un cessez-le-feu prolongé jusqu'en décembre, où les négociations n'ont pu être reprises. Le Tchad a lancé un quatrième round de négociations entre rebelles et gouvernement soudanais (Abéché I et II septembre – novembre 2003, Abéché III échec en décembre 2003) à N'Djaména le 30 mars 2004, avec un fort appui de la communauté internationale. Le round s'est soldé le 8 avril dernier par un accord de cessez-le-feu humanitaire et un protocole sur la mise en place de l'aide humanitaire. Cet accord, qui s'est négocié avec, entre autres, l'Union Européenne comme facilitateur, a bénéficié d'un appui de la Commission de 1,5 M €, sur base du budget RRM.

La croissance démographique, l'accès aux ressources, la dégradation de l'environnement, la pauvreté persistante et l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat sont des sources potentielles de conflits (notamment entre agriculteurs sédentaires et populations nomades).

### 3.2. Situation économique

Malgré un climat général peu dynamique, **l'économie tchadienne enregistre en 2003 une progression sensible (10,5%) de son PIB** cependant inférieure aux prévisions (11,2%) sous la double influence favorable de l'achèvement de l'oléoduc Doba-Kribi et dans une moindre mesure, d'une bonne campagne agricole liée à une pluviométrie satisfaisante. Ce taux de croissance avait été de 8,5 % en 2001 et de 10,9 % en 2002.

L'achèvement avec plusieurs mois d'avance des travaux d'acheminement du pétrole de Doba vers le terminal camerounais, a favorisé cette performance. Ces travaux ont soutenu l'économie en créant une forte demande. Par ailleurs, la production agricole est en hausse sensible par rapport à 2002 grâce à l'amélioration des conditions climatiques. Ces deux phénomènes corrigent l'impact des difficultés et des faiblesses de l'économie tchadienne au rang desquelles le retard dans la restructuration de la filière coton, et la problématique d'alimentation en électricité de la capitale.

Dans ce climat, l'évolution des prix a connu une évolution contrastée qui aboutit à un recul de -1%, soit un résultat bien meilleur que celui attendu (3%), principalement grâce à la détente sur le prix des produits vivriers au second semestre.

Depuis le deuxième trimestre 2003, la **crise énergétique**, qui touche la capitale depuis plus de cinq ans, a connu une aggravation jamais vécue auparavant. Actuellement, seul un sixième des besoins non prioritaires (une fois alimentés la Présidence, l'aéroport, l'hôpital général, etc.) du réseau électrifié actuel (qui ne couvre qu'une partie de la capitale), est couvert au mieux. Il faut noter aussi que l'approvisionnement en eau potable est lié à la présence d'électricité : les quartiers populeux privés d'électricité pendant plusieurs semaines deviennent à haut risque de développer des épidémies de choléra (une alerte à Moundou, la grande ville du Sud, en décembre 2003).

Cette situation est liée à la mauvaise gestion dont souffrent en général les administrations et les entreprises publiques : une partie de la clientèle (privilegiés) ne paie pas ses factures, mais le premier mauvais payeur est l'Etat lui-même. Le personnel est pléthorique et engagé sans rapport avec les besoins, les marchés sont lourdement surfacturés, et le fractionnement des factures est fréquent, permettant de privilégier certains fournisseurs.

Les **difficultés du secteur Coton** ont bénéficié d'un éclairage médiatique important en 2003, la filière ayant été au centre de débats intenses. Sur le plan interne, la restructuration de la

COTONTCHAD reste particulièrement problématique. La société est en quasi-cessation de paiement ; sa restructuration avance très lentement ; le processus de privatisation est reporté à 2005. Or, la filière coton continue à procurer des revenus à environ 1/5<sup>ème</sup> de la population tchadienne et représente des enjeux sociaux, économiques et politiques considérables. La production 2003 est estimée à 144.000 T de coton fibres ce qui est dramatiquement bas (voici encore 5 ans, la production dépassait les 200 000 Tonnes). A noter que les scénarios de privatisation tablaient sur une production de 280 000 Tonnes.

Sur le plan extérieur, lors de la réunion de Cancun, en septembre 2003, le Tchad, associé au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, a réussi à placer la problématique des subventions des pays riches (Etats-Unis notamment, Europe dans une mesure beaucoup moindre) à leurs filières coton au centre des débats de l'OMC. On notera qu'au Tchad, le dossier Coton, (et celui de la privatisation de la COTONTCHAD) est du ressort du Ministère du Commerce qui dispose de très peu de moyens et de peu de relais dans la zone cotonnière. De ce fait, la problématique est restée strictement commerciale et non raisonnée en matière de production agricole.

L'**exportation de pétrole**, depuis le début du mois d'octobre, a limité le déficit de la balance commerciale cependant supérieur aux prévisions à cause du niveau des importations liées au projet pétrolier. L'exploitation du pétrole tchadien a été officiellement inaugurée le 10 octobre 2003 à Kome, alors que le premier tanker de 950.000 barils de brut était mis sur le marché début octobre. Le projet d'oléoduc Doba-Kribi, qui représente l'investissement énergétique le plus considérable réalisé en Afrique subsaharienne ces dernières années, a été mené à son terme avec quelques mois d'avance sur le planning initial. Une attention particulière a été portée aux mesures d'accompagnement environnementales et sociales. La gestion des ressources pétrolières qui sera mise en œuvre présente un caractère pilote, lié au souci d'éviter pour le Tchad la mauvaise gestion qui a caractérisé l'économie de tous les pays producteurs, où le pétrole a été source de gaspillage, de dégâts environnementaux, de déstructuration de l'économie, d'abandon de l'agriculture, etc. et finalement n'a pas été une opportunité de développement économique et social durable. La loi 001/1999 sur les ressources pétrolières oriente l'utilisation de celles-ci sur les secteurs prioritaires, une part étant spécifiquement réservée à la région de production, un fonds étant prévu pour les générations futures. Un mécanisme de stabilisation a été prévu pour mettre en réserve les ressources non budgétisées afin de garantir l'exécution budgétaire en cas de chute des cours du brut. Un collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers a été mis sur pied, où la société civile est représentée.

L'impact de ces éléments et la progressive monétisation de l'économie tchadienne est à l'origine d'une progression modeste de la masse monétaire, de nature à stimuler le dynamisme de cette économie avec pour l'avenir un risque d'inflation supportable.

Ce démarrage de l'économie tchadienne n'a pas encore eu ses pleins effets sur la situation budgétaire affectée notamment par le recul du montant des financements extérieurs par rapport aux prévisions.

Le volume des recettes propres pour 2003, hors secteur pétrolier, devrait se situer autour de 110 Milliards FCFA conformément aux prévisions. Ce résultat est satisfaisant, reflétant les efforts significatifs réalisés pour améliorer le fonctionnement de la douane et des impôts. En revanche, le niveau des recettes pétrolières et celui des privatisations ont dû être revus à la baisse.

En dépense, le taux d'exécution du budget reste faible en dépit des réformes structurelles en cours, même dans les secteurs prioritaires, faisant craindre des difficultés importantes de gestion des nouvelles ressources dans les prochaines années (cf. infra).

Les partenaires techniques et financiers dont le soutien demeure essentiel, n'ont pas été pleinement convaincus par ces relatives performances ce qui les conduit à retarder leurs décaissements appelés à se situer très en retrait sur les prévisions en 2003. Aussi, à la veille d'une période de croissance économique exceptionnelle, l'année s'est-elle terminée pour l'Etat sur de sérieux problèmes de trésorerie de nature à favoriser l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs qu'extérieurs et créer une nouvelle progression du volume des crédits nets bancaires.

### **3.3. Situation sociale**

La population du Tchad est évaluée à 8,3 millions d'habitants en 2003, mal répartie sur un territoire de 1.284.000 km<sup>2</sup>. Le taux de croissance démographique relativement élevé, de 2,5 % par an, associé à une répartition très inégale de la croissance économique, ne permet pas de satisfaire aisément les besoins sociaux croissants de la population (éducation, santé, emploi, etc.). Une enquête sur la consommation dans le secteur informel a été lancée courant 2003 (ECOSIT II).

La situation sanitaire est caractérisée par des taux de mortalité infantile (193/1000) et maternelle (827/100.000 naissances vivantes) parmi les plus élevés au monde. Cette situation est liée aux conditions de pauvreté existantes (insalubrité, mauvaise qualité de l'eau, problèmes nutritionnels, bas niveau d'éducation, etc.) aggravées par les insuffisances, voire l'absence des systèmes de prestations de soins..

Dans la fonction publique, l'année 2003 a été caractérisée par la poursuite des retards de salaire allant parfois jusqu'à sept mois, suite au manque de liquidités des trésoreries préfectorales. Des tensions sociales se sont exprimées par des grèves fréquentes, qui ont surtout affecté le fonctionnement des services sociaux. Un protocole d'accord a pourtant été signé entre le Gouvernement et l'Union des Syndicats du Tchad (centrale syndicale majoritaire), ainsi qu'une trêve sociale de trois ans avec le Syndicat des Enseignants du Tchad.

L'atteinte globalement satisfaisante des équilibres macro-économiques ne s'accompagne donc pas encore d'une amélioration de la vie quotidienne de la population, dont la majorité continue à vivre dans une précarité quotidienne préoccupante, aggravée périodiquement par l'insécurité.

### **3.4. Situation de l'environnement**

La situation environnementale est assez préoccupante au Tchad. En effet, l'attention portée à la désertification (qui progresse de 2 à 3 kilomètres par an) a décru, après les efforts entrepris en réaction aux dernières grandes sécheresses de 1984-1985. De façon plus générale, la pression est forte sur des ressources naturelles (sols et bois de chauffe), à cause de la croissance démographique qui se traduit par une extension des surfaces cultivées et des prélèvements supérieurs aux capacités de régénération des milieux naturels : le taux de déboisement atteint 200.000 hectares par an. (voir Annexe X)

### **3.5. Le renforcement des capacités**

Le manque de ressources humaines qualifiées est un des problèmes fondamentaux qui freine un développement durable au Tchad. Il en résulte une administration inefficace, et des difficultés permanentes pour les transferts de compétences dans les projets.

Le secteur de l'Education est sinistré au Tchad. On assiste à une dégradation de l'offre : l'administration est dépassée par l'ampleur des besoins, accrue par la prise de conscience de l'importance de la scolarité au niveau de la population. L'offre en matière de formation

professionnelle est très peu développée. Ces carences ont été bien identifiées et l'amélioration du capital humain est un des cinq piliers de la SNRP.

Tous les projets FED comprennent un volet d'appui au développement des capacités. L'enveloppe consacrée aux infrastructures routières a prévu 10 millions d'€ pour des appuis institutionnels ; le projet d'appui à la politique de santé a fait du développement des ressources humaines qualifiées un de ses trois objectifs. L'appui au domaine de l'hydraulique comprend un volet important consacré au développement des capacités de maintenance ; les appuis institutionnels qui accompagnent l'aide budgétaire comprennent également un renforcement des capacités.

### 3.6. La dimension du genre

Les femmes représentent près de 52 % de la population au Tchad. Suite aux pesanteurs socio-culturelles, la condition de la femme est difficile. Les femmes sont à 82 % analphabètes, bénéficient d'une faible scolarisation. Elles sont très peu représentées dans l'administration et les services. Leurs activités autres que domestiques se situent principalement dans le secteur informel. Les textes juridiques existants ne font pas de différence entre les sexes, mais dans la pratique, l'accès à l'école est limité et la femme cantonnée aux tâches domestiques. Les mutilations génitales féminines restent un problème important, cause de souffrance, de morbidité (fistules) et de mortalité obstétricale. Néanmoins, l'éclosion de la société civile a vu naître de nombreuses organisations de défense des droits des femmes, qui se sont regroupées en une plate forme, le CELIAF, qui est un interlocuteur reconnu, qui a même obtenu la vice-présidence du Collège de Surveillance et de Contrôle des Revenus Pétroliers(voir Annexe XI).

### 3.7. Migrations

Aucun chiffre récent n'est disponible sur les flux migratoires au Tchad, au niveau national ou international. Suite aux événements politico-militaires des trente dernières années, une émigration importante a été enregistrée vers les pays voisins : Cameroun, Nigeria, RCA, Soudan, Libye, pour des raisons de sécurité mais surtout pour des motifs économiques. Les Tchadiens arabophones se sont aussi installés en nombre en Arabie Saoudite, surtout pour des activités commerciales. L'émigration vers les pays développés (Europe, USA et Canada) peut être estimée à partir du nombre de demandeurs d'asile : les chiffres sont peu importants (moins de 100 personnes/an avant 1990, et aux alentours de 400 personnes/an pour les dernières années (2000-2001)(voir Annexe XII).

## Objectifs de développement du Millénaire TCHAD

Type	Indicateur	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2010	2015
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins de US\$1 par jour									
	2. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale		27.6%							
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	198 (1997)								
Résultats	4. Taux brut de scolarisation dans le primaire		71.7 %	75.1 %	78.1 %	80.7 %	82.8 %	84.9 %	93.7 %	100 %
	5. Taux brut de scolarisation en fin de		58.8 %	47.1 %	48.0 %	48.0 %	48.9 %	49.4 %	57.9 %	64.0 %

cycle primaire										
6. Proportion de filles par rapport aux garçons :										
- dans l'enseignement primaire		37.8 %	38.6 %	39.6 %	40.6 %	41.5 %	42.5 %	46.6 %	48.7 %	
- dans l'enseignement secondaire 1 <sup>er</sup> cycle		24.6 %	24.4 %	25.9 %	27.7 %	29.5 %	31.4 %	39.7 %	45.1 %	
7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		8 %	8.4%	12%	12.5%	13%	15%			
8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole		37.5%	35%	36%	41%	51%	61%			
9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans		ND	5.77%							
10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (EDST)	9 % (1997)									

#### 4. Examen de la coopération passée et actuelle

##### ◆ **Accord de Cotonou Programme Indicatif National (PIN) 9<sup>ème</sup> FED**

La stratégie de coopération Tchad-UE du 9<sup>ème</sup> FED s'inscrit dans le cadre général du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en juin 2003. La S.C.N et le programme indicatif national du 9<sup>ème</sup> FED ont été signés entre la Commission Européenne et le gouvernement du Tchad le 11 février 2002, pour un montant de 273 millions d'€, partagés en 202 millions d'€ de l'enveloppe A « programmable », et de 71 millions d'€ pour l'enveloppe B « non programmable ». Suite à la mise à disposition des fonds le 1<sup>er</sup> avril 2003, 4 conventions de financement ont fait l'objet d'allocations globales et trois ont été signées durant le 2<sup>e</sup> semestre 2003 : il s'agit de :

- la convention de financement 9 ACP CD 001 : « Aménagement des forêts et gestion des terroirs » ;
- la convention de financement 9 ACP CD 002 : « Programme Commun CE/AFD/KFW d'appui à la politique de l'eau au Tchad » (pas signée) ;
- la convention de financement 9 ACP CD 003 : « Appui à la Bonne Gouvernance au Tchad » ;
- la convention de financement 9 ACP CD 004 : « Programme d'appui pour la réduction de la Pauvreté et pour la Croissance ».

Le taux d'engagement global du 9<sup>e</sup> FED est donc de 53% en ce qui concerne l'enveloppe programmable.

Une cinquième convention vient d'être signée ( 9 ACP CD 005) : il s'agit de la première « Technical Cooperation Facility ».

##### ◆ **Convention de Lomé IV – Deuxième Protocole Programme Indicatif National (PIN) 8<sup>ème</sup> FED**

Le Programme Indicatif National PIN 8<sup>ème</sup> FED (141,5 M € + une 3<sup>ème</sup> tranche supplémentaire de 10 M €) se concentre sur deux principaux domaines : les transports et la santé, y compris l'approvisionnement en eau.

La totalité des fonds (151,5 M €) est engagée en 2003 et concerne principalement : le programme d'appui à la politique de santé (38,5 M €), le programme d'appui à la politique de l'eau (23 M €), le projet routier Kélo - Moundou (24 M €), le programme d'ajustement structurel (63,1 M €) et les secteurs hors concentration (Environnement 8,5 M € et Micro réalisations 6 M €, Appui à l'ON 1,95 M €). Enfin, la Convention de Financement du projet « Ouaddaï - Biltine » (1,9 M €) dans le domaine de l'hydraulique villageoise, en cofinancement avec les coopérations allemande et

française, a été signée le 20 avril 2001 et a connu en 2003 un début d'exécution.

- ◆ **Convention de Lomé IV - Programme Indicatif National (PIN) 7<sup>ème</sup> FED**
- ◆ **Convention de Lomé III - Programme Indicatif National (PIN) 6<sup>ème</sup> FED**

Le 7<sup>e</sup> FED, doté de 110,3 Millions d'€ a ciblé le désenclavement du territoire, la santé et l'éducation. Il a été totalement engagé début 2000, et de nombreux projets sont en phase de clôture. Les seuls projets restant à clôturer concernent la route Kélo – Moundou (retenues de garantie courant jusqu'au 5 décembre 2005). L'utilisation des reliquats a permis en 2003 un cofinancement avec la France pour la relance des Maisons de la Culture (7 ACP CD 93).

Le 6<sup>e</sup> FED, doté de 89 Millions d'€, est pratiquement clôturé (une seule convention de financement en attente de clôture). L'utilisation des reliquats disponibles a permis d'allouer des fonds pour deux projets culturels : le festival FESTAFRICA, et le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (cf. infra).

#### 4.1. Secteurs de concentration (et soutien aux politiques macro-économiques)

##### 4.1.1 Secteur des transports

###### a) Résultats sectoriels

Fin 2003, après quatre années de mise en œuvre de la stratégie sectorielle des transports 2000 – 2009 (PNT), les résultats sont globalement encourageants, mais dans les détails des points positifs et des points négatifs sont à relever :

###### *I. Réseau routier national :*

###### Points positifs :

213 Km de routes en terre ont été bitumées + 208 Km de routes en terre ont été remises à niveau

⇒ Le « Réseau National Permanent » passe de 1093 Km en 2000 à 1514 Km fin 2003

⇒ A l'intérieur de ce RNP, les routes bitumées passent de 343 Km en 2000 à **556 km** fin 2003

###### Points négatifs :

La partie la plus ancienne du réseau bitumé existant a commencé à se dégrader fortement. Le contrat de travaux financé par la Banque Mondiale qui était destiné à réhabiliter la quasi-totalité du réseau bitumé « ancien » (286 Km) a dû être résilié à cause de la piètre performance de l'entreprise. Néanmoins l'Administration déploie de grands efforts pour signer un contrat de gré à gré avec une autre société et ainsi rattraper les dégradations avant qu'il ne soit trop tard.

⇒ Une partie des 556 km de routes bitumées est donc dans une situation délicate. Les 2 prochaines années 2004 / 2005 seront donc déterminantes en ce qui concerne sa viabilité.

###### Indicateurs :

Indicateurs de performance sectoriels	2000	2001	2002	2003	Résultats atteints au 31/12/2003
- linéaire total de routes nationales bitumées en service	343 km		560 km	<b>560 km</b>	<b>556 km</b>
- linéaire total de routes nationales en terre en service	3 151 km		2 938 km	<b>2 986 km</b>	<b>2 987 km</b>

Pour les routes bitumées, la différence entre 560 km annoncés et les 556 km réels est due à un recomptage exact du réseau national bitumé existant. Cet indicateur devrait augmenter à **655,6 km** en 2004.

L'indicateur « routes nationales en terre en service », correspond au réseau qui a déjà fait l'objet d'un aménagement, et qui est au moins en service de manière saisonnière. L'indicateur a globalement diminué depuis 2000, car certaines de ces routes ont été bitumées.

## II. Voies de désenclavement du Tchad :

### Points positifs :

Les investissements ont été réalisés de manière à constituer des corridors ayant la double fonction d'axes structurants du territoire et de voies de désenclavement vers l'extérieur :

⇒ désenclavement **vers le Cameroun** : Tous les travaux sont en cours pour constituer une liaison bitumée continue entre N'Djamena et le terminal ferroviaire de Ngaoundere au Cameroun. Depuis Moundou, centre économique du pays, cette liaison permet de raccourcir le trajet de 340 km !

⇒ désenclavement **vers le Soudan** : D'importants travaux de construction ou d'entretien sont en cours pour constituer une liaison permanente N'Djamena – Abéché - Soudan .

⇒ désenclavement **vers le Niger** : Des études sont en cours pour constituer une liaison permanente en passant par le Nord du Lac Tchad.

## III. Financement de l'entretien routier :

### Points positifs :

⇒ La mise en place du FER (Fonds d'Entretien Routier de seconde génération) en 2001 est un **succès**. Il fonctionne de façon satisfaisante en autonomie de gestion et grâce à des financements indépendants du Trésor National.

⇒ Une étude sur la restructuration des ressources du FER est en cours.

### Points négatifs :

⇒ Le niveau de financement du FER, et surtout la part de financement indépendante du budget national, est insuffisant.

⇒ Le linéaire de routes effectivement entretenues sur financement du FER est très inférieur au total du réseau considéré comme éligible à l'entretien du FER (routes avec caractéristiques physiques minimum pour être entretenues et qui ne font pas l'objet d'autres mesures par ailleurs – comme par exemple les sections en construction).

### Indicateurs :

Indicateurs de performance sectoriels	2000	2001	2002	2003	Résultats atteints au 31/12/2003
- linéaire de routes nationales à entretenir sur budget FER (selon des critères techniques et administratifs)	3 495 km		3 495 km	3 543 km	<b>3 591 km</b>

Cet indicateur reflète le linéaire tombant administrativement sous le FER. Ces routes font l'objet de **contrats d'entretien triennaux** financés par le FER, mais certains contrats peuvent être « dormants ». Pour éclairer cet indicateur, il est utile d'avoir recours à d'autres indicateurs spécifiques du FER :

Indicateurs spécifiques du FER	2000	2001	campagne 2001/2002		Résultats atteints à la fin de la campagne 2002/2003
- <u>sections</u> de routes sur lequel des travaux d'entretien ont effectivement été réalisés grâce au budget FER sur le réseau National et hors voirie urbaine			1 644 km		1 094 km
- Montants de travaux d'entretien effectivement réalisés par le FER sur le réseau National et hors voirie urbaine			6,1 Mio €		3,7 Mio €
			3 969 mio CFA		2 421 mio CFA

L'indicateur Kilométrique de routes entretenues est intéressant mais imparfait puisqu'il représente seulement les sections de routes où des travaux (par exemple reprofilage) ont physiquement eu lieu. Il ne prend donc pas en compte les sections de routes couvertes par des contrats mais où le niveau de qualité existant ne justifiait pas de travaux.

L'indicateur financier permet de voir la baisse d'activité pour la campagne 2002/2003. Il est à noter que cette baisse est essentiellement conjoncturelle, puisque d'importants contrats ont été résiliés et

que les interventions tardives de certaines sociétés au cours de la saison sèche n'ont même pas permis d'avoir accès à l'eau de construction dans certaines régions du pays. Les villageois et les éleveurs ayant refusé l'accès aux puits aux sociétés de construction, les travaux ont été arrêtés.

Il est à noter que les indicateurs prévus pour la saison 2003/2004 sont respectivement **1693 km** et **7,0 M €**, et qu'ils sont en **bonne voie de réalisation**. La réalisation de tels résultats représenterait un progrès satisfaisant par rapport à 2002/2003, ce qui est encourageant.

#### *IV. Libéralisation du secteur :*

##### Points positifs :

Les réformes engagées lors des programmes sectoriels antérieurs ont été consolidées par :

- ⇒ la privatisation totale des prestations relatives aux études, à la supervision et à l'exécution des travaux routiers, y inclus les prestations de laboratoire,
- ⇒ la liquidation de la compagnie de transports aériens Air Tchad en 2001,
- ⇒ la privatisation en 2001 de la Société Nationale d'Entretien Routier (en abrégé SNER),
- ⇒ la mise en place du FER où les représentants du secteur privé tchadien (transporteurs, pétroliers) sont majoritaires dans le Comité de gestion.

##### Points négatifs :

⇒ la gestion pourrait être améliorée en renforçant la position du secteur privé dans de nombreux domaines (Exemples : Pas assez de PME locales actives dans l'entretien routier, il faudrait étudier la possibilité de confier l'exécution de l'entretien routier à une structure autonome). Ces points feront l'objet d'une étude diagnostique de l'entretien routier en 2004.

#### *V. Renforcement institutionnel :*

##### Points négatifs :

⇒ Les ressources humaines demeurent un point faible de l'Administration. Le nombre d'agents qualifiés est insuffisant comparé au volume de travail à gérer, les salaires modestes ne contribuent pas à la motivation du personnel, et les rotations des postes de direction demeurent fréquentes.

##### Points positifs :

- ⇒ Renforcement de la cellule de gestion des RH du Ministère
- ⇒ Cycles de formation
- ⇒ Etude d'un système d'encouragement à la performance des fonctionnaires
- ⇒ Recrutement de 3 spécialistes en passation des marchés

#### **b) Activités programmes UE**

L'exécution des **projets de routes bitumées** financés sur les ressources du 8ème FED s'est poursuivie régulièrement et la situation des travaux se présente comme suit :

- 8 CD 015 – Route Kélo – Moundou : Les travaux ont effectivement débuté en novembre 2002 et se poursuivront jusqu'en décembre 2004. Un avenant à la CF est en cours.
- 8 CD 003 – 8 RCE 2 Route Moundou – Frontière Cameroun : le démarrage des travaux a été effectif en janvier 2003. Le délai contractuel fixe l'achèvement des travaux à fin février 2005. La mobilisation lente et l'organisation déficiente de l'entreprise attributaire, font craindre un retard d'au moins 5 mois.

En ce qui concerne **les études routières**, la situation se présente ainsi :

- 8 CD 039 - Route Moundou – Doba : Etudes complémentaires en cours de finalisation.
- 8 CD 030 - Route Doba – Sarh : Etude en cours depuis mai 2003

### Appuis institutionnels :

- 8 CD 033 – Appui technico-institutionnel au MTPT : l'assistant technique auprès du Secrétariat Général est en place depuis le 15 avril 2002 pour une durée de 4 ans ; le coordonnateur de l'UTLC-Transports est en place depuis mai 2003 pour une durée de 3 ans.

### c) Degré d'intégration des questions transversales

#### Points positifs :

- ⇒ Tous les projets routiers font l'objet d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE)
- ⇒ Les nouvelles constructions font l'objet d'un volet spécifique de prévention VIH – SIDA
- ⇒ Une campagne nationale de prévention VIH – SIDA est organisée sur tout le réseau national

### 4.1.2 Secteur de la santé

#### a) Résultats

Bien qu'une politique de santé cohérente soit disponible depuis 1993, le système de Santé au Tchad est peu performant (actuellement environ 30 % de la population a un accès aux services de santé de base), et la carence considérable en ressources humaines entraîne des prestations de soins de faible qualité : les structures de soins sont peu fréquentées par la population.

<u>Indicateur de résultats</u>	2000	2001	2002	2003	Résultats 2003
<b>Santé</b>					
- Nombre de CS construits			12	<b>20</b>	26 non achevés
- Ratio infirmier/population		1/8000	1/7500	<b>1/7000</b>	1/6500
- Taux d'utilisation des centres de santé publics		0.28	0.2	<b>0.26</b>	0.16*
- Couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois pour le DTC 3	0.32 %		40.1 %	<b>49 %</b>	36.2 % *
- Couverture obstétricale par du personnel qualifié dans les CS		12,4 %	12.4 %	<b>14.5 %</b>	9.9 % *

\* valeurs provisoires avril 2004

Malgré une progression régulière de la couverture (en 2002, grâce aux ressources additionnelles PPTTE, la construction d'un hôpital de district a été initiée, ainsi que celle de 19 Centres de Santé) en 2003, aucun des 26 Centres de Santé (22 à construire et 4 à réhabiliter) n'a été réceptionné, mais ils sont en voie d'achèvement. L'utilisation des services publics de santé va en décroissant : les objectifs d'augmentation de l'utilisation des centres de santé ne sont pas atteints depuis 2001.

Les efforts pour augmenter le pool des ressources humaines se poursuit, mais les besoins s'accroissent, à cause de l'augmentation de la population, du vieillissement du personnel existant et de la création d'infrastructures telles les hôpitaux de district qui nécessitent des équipes importantes. La formation en spécialistes reste largement tributaire de l'extérieur, même si le nombre de filières de formation locales s'accroît. Le ratio infirmier/population évolue positivement : de 1/8000 en 2001, il passe à 1/7500 en 2002 et à 1/6500 en 2003. Les éléments pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement des ressources humaines ont été obtenus, mais une planification opérationnelle à court et à moyen terme est attendue pour 2004.

L'approvisionnement en médicaments génériques continue à être assuré par la Centrale Pharmaceutique d'Achats (CPA). Malheureusement, la santé financière de la CPA reste fragilisée par des créances clients importantes (en 2003, plus de 2 Md FCFA, dettes de l'Etat essentiellement).

## **b) Activités**

Le Projet 8 ACP CD 014, « appui à la politique de santé », d'un montant de 38,5 millions d'€, a poursuivi une mise en oeuvre difficile : les difficultés de mise en place de l'équipe d'assistance technique, initiée en octobre 2001, se sont poursuivies jusqu'à fin 2003. Le rapport de démarrage, attendu en février 2002, a été validé en mars 2003.

Le Projet a continué en 2003 à fournir un appui financier considérable au fonctionnement de 6 délégations régionales sanitaires sahélo-sahariennes, avec des résultats mitigés. Les investissements: réhabilitations, constructions, ré-équipements des services, ont connu des retards de préparation, mais le lancement des appels d'offre est prévu durant le premier semestre 2004. La mise à disposition de bourses d'études a été postposée à 2004, à cause de la préparation tardive des dossiers. La contractualisation n'a pas connu d'avancées en 2003. Par contre, les régions appuyées ont pu produire une planification basée sur leurs besoins, et un budget consolidé (Etat et appuis extérieurs) qui a pu s'intégrer à la préparation du budget 2004.

Une évaluation à mi-parcours a été réalisée au 2<sup>e</sup> semestre 2003 ; elle a permis de susciter une réflexion de l'ensemble des acteurs concernés, qui ensemble ont pu identifier les grands axes de la réorientation du Projet, qui seront mis en oeuvre progressivement pour la période 2004-2007.

**Analyse :** La carence en personnels qualifiés reste le principal handicap du Ministère de la Santé Publique. Un renforcement des liens fonctionnels entre niveau central et structures de soins en périphérie a été opéré sous l'impulsion du nouveau Ministre de la Santé. Plusieurs textes réglementant des secteurs clés ont été promulgués en 2003 . Les appuis financiers du Projet aux services périphériques, qui correspondent à un appui budgétaire déguisé, se poursuivent, avec certains résultats en termes d'amélioration des services pour la population. L'appropriation du projet par le Ministère de la Santé Publique a considérablement progressé.

La réflexion conjointe suscitée par l'évaluation à mi-parcours va permettre une réorientation pour privilégier la qualité des soins en périphérie, et la pérennisation des acquis, qui passe par la prise en charge progressive par l'Etat des coûts de fonctionnement des structures appuyées, avant la fin du projet en 2007 ; une attitude positive est attendue de l'assistance technique, afin qu'elle apporte un réel appui au Ministère pour la réorientation du projet. Les fonds ainsi dégagés permettront de renforcer les deux priorités actuelles : la formation, et l'augmentation d'une couverture sanitaire de qualité. Celle-ci devrait être permise par la mise en oeuvre tant attendue de la contractualisation, tandis que des actions innovatrices devront être mises sur pied pour tenir compte des spécificités des régions particulièrement difficiles à couvrir dans la zone saharienne de l'extrême - nord.

## **c) Degré d'intégration des questions transversales**

Le Paquet Minimum d'Activités, développé dans les services de santé de proximité, a pour bénéficiaires principaux la mère et l'enfant à travers les soins curatifs et préventifs dont ils peuvent disposer. Une attention particulière est portée au renforcement des capacités par le financement de bourses d'études, et de la formation continue, car l'amélioration des compétences du personnel soignant constitue un des trois objectifs spécifiques du projet.

### **4.1.3 Secteur de l'eau (secteur de concentration)**

#### **a) Résultats sectoriels**

##### Point positifs :

⇒ Une politique nationale pour le secteur de l'eau, reposant sur un Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) validé en 2003 ainsi que sur un Code national de l'Eau, devrait permettre une programmation plus précise et une meilleure coordination des activités, ce qui représente une étape importante pour passer progressivement à une **approche sectorielle globale** des bailleurs.

⇒ Fin 2003, après d'importants efforts financiers réalisés par les bailleurs (UE, Coopération

française, AFD, PNUD, KfW, GTZ et BAD) depuis la tenue de la Table ronde de Genève et la mise en place de la Stratégie de coopération nationale, **les indicateurs sont encourageants en hydraulique villageoise et pastorale:**

Desserte de la population	2000	2002	2003	Résultats fin 2003	2004			
milieu rural	17%	19%	22%	27-30 % ☺	30%			
milieu urbain non concédé	26%	27%	30%		33%			
milieu urbain concédé	35-40%		40%	35-40% ☹	54%			
Nombre puits pastoraux		135	250	300 ☺	315			

*Source : SDEA (ONU-DAES)*

Certains indicateurs ont évolué favorablement, mais le taux moyen de desserte pour les populations reste l'un des plus faibles au monde, avec une couverture moyenne d'environ 35 %.

Points négatifs :

⇒ **Les besoins demeurent considérables dans l'ensemble des sous-secteurs.**

⇒ Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures de base en **assainissement**, et ce tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Tout est à faire dans ce domaine.

⇒ L'utilisation des **revenus pétroliers** dans le secteur de l'eau ne couvrira qu'une partie des besoins puisque ces revenus suffiront à peine à couvrir la croissance démographique.

⇒ On constate pourtant des problèmes et dysfonctionnements qui pourraient fragiliser la viabilité à long terme de ces investissements :

\* Les **problèmes structurels** propres au pays comme l'immensité du territoire et son enclavement.

\* Les **dysfonctionnements d'ordre administratif ou politique** peuvent être résumés comme suit :

- rotation fréquente des cadres supérieurs, formation insuffisante ou inadéquate des cadres ;
- inadéquation entre les profils des postes et les personnes nommées,
- manque de transparence de la gestion administrative et financière ;
- préférence des responsables accordée à tout ce qui a trait à des marchés d'infrastructures physiques, au détriment d'un nécessaire investissement sur le « soft » qui comprend toutes les tâches d'identification et de planification des programmes, de maintenance, etc.
- absence d'une **stratégie nationale de maintenance** des points d'eau où l'Etat ne garderait qu'un rôle –certes essentiel- de planificateur, régulateur et contrôleur
- absence de mesures fermes pour lutter contre le vol des panneaux solaires, qui pourrait remettre en question l'utilité des projets d'énergie solaire dans le pays,
- fiscalisation excessive des pièces détachées pour la maintenance des pompes villageoises, taxées au même titre qu'un bien courant de consommation (entre 35 et 55%), sans reconnaissance du principe « d'eau sociale » par rapport à « l'eau économique » (malgré les conférences internationales sur l'eau et le développement durable)...

## **b) Activités programmes UE**

L'UE finance 3 programmes dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED :

### **b-1) Hydraulique villageoise (8 ACP/CD/008, 23 M €)**

Démarré en 1999, le programme « Appui à la politique de l'eau » du 8<sup>ème</sup> FED devrait s'achever en juin 2004 pour les pompes manuelles et juin 2005 pour les mini-systèmes d'adduction d'eau potable (AEP). Initialement prévu pour 1100 points d'eau dans la partie occidentale du Tchad, il aura permis de réaliser **1645 forages positifs exploitables et 17 réhabilitations**. A terme, le projet aura permis d'approvisionner une population d'environ 700.000 personnes en eau potable, soit presque **un dixième de la population du pays**.

Le projet a également prévu d'importantes mesures d'accompagnement auprès des populations bénéficiaires, comprenant la création de Comités de gestion des points d'eau, une formation

**d'artisans réparateurs** agréés par le fournisseur de pompes et la Direction de l'Hydraulique, enfin la mise en place et **l'approvisionnement permanent** de 8 magasins de pièces détachées dont 7 décentralisés répartis sur la zone d'intervention. Une étude d'évaluation, axée essentiellement sur la pérennisation des points d'eau, est prévue en 2004.

### **b-2) Programme Régional Solaire (PRS), phase II (8 ACP/CD/026, 4 M € + 8 ACP/ROC/042, 2.6 M €)**

Mis en œuvre conjointement avec le CILSS, le PRS II a pour objectif principal de concevoir et mettre en œuvre un **schéma de gestion** et un **système de maintenance fiable et pérenne** des mini-systèmes d'adduction d'eau solaires et, sur cette base, **réhabiliter une partie des 70 AEP** de la première phase et **installer entre 40 et 50 nouveaux ouvrages**. L'étude des ouvrages de la première phase a commencé fin 2003, et la fin du projet est prévue pour 2007.

### **b-3) Hydraulique villageoise Ouaddaï-Biltine, cofinancement CE/AFD/KfW (8 ACP CD 027, 1,99 M €)**

Ce programme vient compléter un co-financement de 10 M € financé et géré par le groupement AFD/KfW. Il prévoit la réalisation de **450 points d'eau** (300 nouveaux forages et 150 réhabilitations), avec construction de **latrines adjacentes**. Après presque 18 mois de retard, le projet a redémarré au cours de l'année 2003, à l'exception du système d'entretien et de maintenance (SEM), dont la complexité initiale et l'inadaptation aux caractéristiques de la région d'intervention ont abouti à un retard de presque une année.

#### **c) Degré d'intégration des questions transversales**

##### Point positifs :

- ⇒ Les projet auront un **effet positif important sur la vie des femmes** (diminution radicale de la pénibilité de la corvée d'eau et amélioration de la condition sociale) et la **santé des enfants**, principales victimes des maladies hydriques.
- ⇒ Les questions environnementales liées à la protection des aquifères, et à l'assainissement dans le voisinage des pompages sont systématiquement intégrées.
- ⇒ La formation liée aux aspects d'hygiène et de santé fait aussi partie intégrante des programmes.

#### **4.1.4 Appuis aux politiques macro-économique (secteur de concentration)**

##### **a ) Résultats**

Depuis l'année 2000, le cadre de gestion des finances publiques connaît une profonde mutation Les chantiers mis en œuvre couvrent les aspects juridiques, organisationnels et techniques. Les principales réformes concernent :

- le réaménagement du circuit de la dépense qui a permis d'aboutir à un seul contrôle et une seule structure responsable à chacune des quatre phases de la dépense : l'engagement par la Direction du Contrôle Financier et des Engagements, la liquidation par les directions administratives et financières de chaque ministère, l'ordonnancement par la Direction de l'Ordonnancement et le paiement par la Direction Générale du Trésor ;
- les nomenclatures budgétaires et comptables qui ont été renouvelées en vue d'une présentation par destination des dépenses du budget et un lien entre la comptabilité budgétaire et le plan comptable ;
- les marchés publics avec l'adoption d'un nouveau Code des Marchés Publics en 2003 ;
- la réorganisation de l'organigramme du Ministère de l'Economie et des Finances en vue de mieux répondre à ses attributions ;
- l'introduction du budget-programme et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans les neuf Ministères prioritaires ;
- L'installation de la Chambre des Comptes.

Par ailleurs, le Ministère de l'Economie et des Finances a entrepris de :

- réviser la Loi organique relative aux lois de Finances et au régime financier de l'Etat ;
- informatiser le Circuit Intégré de la Dépense (CID) à partir de 2004;
- adopter les mesures institutionnelles garantissant la transparence dans l'utilisation des revenus pétroliers.

Par ailleurs, le Ministère de l'Economie et des Finances produit tous les mois un suivi de l'exécution de la Loi de Finances soixante jours après la clôture mensuelle des opérations (tableau des quatre phases de la dépense). Enfin, Il a été créé dans les Ministères les fonctions de Directeurs des Affaires Administratives et Financières et Matérielles (DAAFMM) pour renforcer la gestion des crédits budgétaires, suite au constat de détournements de fonds chez des gestionnaires de crédits.

Cependant, les résultats dans le domaine de la gestion des finances publiques ne sont pas encore pleinement satisfaisants. Le FMI a ainsi constaté à partir de mi-2003 :

- l'accumulation des arriérés de paiement extérieurs, des difficultés à respecter certains engagements dans la Loi de finances ;
- des retards dans l'adoption des textes sur l'organisation de la gestion des ressources pétrolières ;
- une sous-consommation des crédits alloués aux ministères prioritaires malgré l'approche programme ;
- un rythme insuffisant d'exécution des opérations de dépenses publiques.

## **b) Activités**

La Commission Européenne soutient la politique de réduction de la pauvreté par un programme d'appui budgétaire (projet 8 ACP CD 022/023/024/024/025) doté de 37, 1 millions d'€, pour les exercices budgétaires 2001 et 2002. Destinée au 4 secteurs prioritaires, l'utilisation de ces ressources a consisté en appui institutionnel à hauteur de 1,5 millions d'€, et en 35,6 millions d'€ à titre d'appui budgétaire proprement dit. Ces fonds ont refinancé les dépenses éligibles à l'aide Européenne, principalement le fonctionnement des Ministères prioritaires.

Le décaissement de 36.5 millions d'€ a été effectué en quatre tranches sous forme d'aide budgétaire directe, conditionné au respect de l'accord de trois ans conclu avec le FMI, et à l'augmentation de 20% en terme réels des budgets de fonctionnement des secteurs de la santé et de l'enseignement primaire.

Le montant de la tranche variable de la convention a été déterminé en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, mesurés par des indicateurs de performance dans la Santé, l'Education, les Finances publiques. Le niveau insuffisant de réalisation de ces objectifs n'a permis que le décaissement de 90% de son montant. Aussi, ces décaissements ont été retardés par l'insuffisance d'analyse attendue, et par des problèmes administratifs au siège de la Commission Européenne.

Les appuis institutionnels liés à cette convention qui s'est terminée en 2002, ont porté sur :

- le soutien au comité de pilotage de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP)
- le soutien à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) ;
- un appui à la Direction de l'Analyse Economique et de la Prospective (DAPRO) ;
- le soutien à la Division du Système d'Information Sanitaire (DSIS).

En 2003, dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED , une convention de financement a été préparée pour l'appui budgétaire à la politique macroéconomique du pays sur la période 2003-2005, d'un montant de 50 millions d'€. Cet appui vise à soutenir la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en étroite

collaboration avec la Banque Mondiale et le FMI sur les chantiers afférents au renforcement des finances publiques. Quarante six millions d'€ seront versés au titre de l'appui budgétaire en trois tranches respectivement 20 millions après la signature, 18 millions et 8 millions en fonction de réalisation d'objectifs dans les secteurs de la gestion des finances publiques, des marchés publics, de la Santé et de l'Education. La signature a eu lieu en décembre 2003, mais le décaissement de la première tranche a été suspendu, du fait de la non-conclusion de la 6<sup>e</sup> revue de la FRPC du FMI en novembre 2004. Il s'agissait de la dernière revue de la FRPC. La Convention de financement conditionnant la mise en oeuvre des appuis budgétaires au fait, pour le Tchad, d'être sous programme FMI, la Commission a décidé d'attendre la conclusion d'un nouveau programme, attendu à partir de juin 2004.

## **4.2 Projets et programmes hors concentration**

### **4.2.1 Micro-réalisations**

#### **a) Résultats**

Le programme est arrivé progressivement à la fin d'un cycle : après 13 ans d'existence, l'héritage des projets précédents et une certaine lourdeur de structure exigent actuellement un véritable changement en profondeur. Une évaluation a été opérée fin 2003, permettant de jeter les premières lignes directrices et les stratégies pour la pérennisation des acquis du PMR et son intégration dans une dynamique de développement local.

Le PMR a posé les bases pour un programme de coopération décentralisée en crédibilisant auprès des populations tchadiennes l'existence d'un fonds pour le financement de micro-réalisations comme instrument de lutte contre la pauvreté. Les micro-réalisations communautaires ont présenté, dans un grand nombre de cas, des opportunités d'encouragement pour la promotion de l'auto-développement des populations.

#### **b) Activités**

Les efforts de restructuration ont été la ligne directrice de ces dernières années (déconcentration par mise en place de cellules périphériques, stratégie novatrice initiée dans le cadre de la micro-finance, ateliers méthodologiques...).

Tout un ensemble d'accords-cadres ont été préparés, qui lient les ONGs, associations et l'Ordonnateur National, dans la perspective du développement d'une véritable coopération décentralisée, et qui se sont concrétisés dès 2003 par la création de cadres locaux de concertation.

Pour les trois dernières années, le comité de pilotage a approuvé 158 projets. Les fonds engagés pour la réalisation de ces micro-réalisations et le financement du volet micro-crédit (fonds reçus par les bénéficiaires) s'élèvent à 1,977 milliards de FCFA (environ 3 millions d'€).

### **c) Degré d'intégration des questions transversales**

L'initiative des projets revient à la population locale, regroupée en associations. Le programme prend en compte dans ses critères d'attribution la question du genre. La collaboration avec les associations locales permet le renforcement des capacités de celles-ci. Le respect de l'environnement se concrétise par l'obligation d'actions communautaires de reboisement, qui sont systématiquement associées aux projets de construction.

#### **4.2.2 Appui à la Société Civile**

L'Organisation des Acteurs Non-Etatiques du Tchad (OANET), plate-forme représentant démocratiquement l'ensemble des acteurs non-étatiques qui ont choisi d'y adhérer, bénéficie d'une reconnaissance croissante de la part de l'ensemble des partenaires au développement. Un secrétariat permanent est opérationnel depuis mai 2002 et a bénéficié d'un appui financier modeste, et technique (un expert international et un expert local). Une stratégie de communication a été initiée.

L'OANET a participé en avril 2002 à la préparation du Programme Indicatif Régional 9<sup>e</sup> FED Afrique centrale, à Libreville, ainsi qu'à plusieurs réunions d'envergure nationale. L'OANET participe aux revues annuelles de la Coopération Tchad-Union Européenne, ainsi qu'au comité de suivi de l'accord-cadre entre la France et le Tchad pour la période 2003-2007, après la commission mixte d'octobre 2002. L'OANET a également été sollicitée par le PNUD et la Banque Mondiale, ainsi que dans le cadre de la préparation des futurs Accords de Partenariats Economiques Régionaux.

L'année 2002 a été une année de démarrage ; des faiblesses dans la gestion et dans la compréhension du rôle de l'OANET ont limité le développement de l'organisation. En 2003, les difficultés de gestion constatées ont abouti à un conflit interne, qui a paralysé l'OANET. Finalement la crise s'est résolue et l'OANET a retrouvé son assise initiale avec une nouvelle équipe de gestion. Jusqu'à fin 2004 l'organisme pourra se préparer à devenir un partenaire important du nouveau projet « Bonne Gouvernance ».

#### **4.2.3 Protection de l'environnement : programme CURESS**

##### **a) Résultats**

La réhabilitation du Parc National de Zakouma, entreprise depuis 1989 avec l'appui financier du FED, a fait l'objet de deux phases successives. La phase actuelle (2001-2006) est soutenue par une convention de financement d'un montant de 8,5 Millions d'€ (8<sup>ème</sup> FED). La mise en place de l'assistance technique (entre février 2002 et début 2003) a connu de nombreux retards dans les deux premières années du projet. Le CURESS a maintenant atteint une certaine vitesse de croisière, ayant élaboré, notamment le plan d'opérations 2003-2006 et les premières lignes d'un plan pour la gestion du parc et le développement du tourisme.

Il est à noter la difficile appropriation des objectifs du projet par l'Administration. Malgré une implication grandissante du Ministère de l'Environnement et de l'Eau certains problèmes, en particulier ceux liés à la lutte contre le braconnage, ont du mal à trouver une solution .

##### **b) Activités**

Malgré le retard pris dans la mise en œuvre, retard lié à l'arrivée tardive de l'assistance technique, les activités réalisées par ce projet sont importantes ,dont : Lutte contre le braconnage, logistique de

fontionnement,pistes,études,guide du parc et campement hôtelier.

On notera également qu'une collaboration avec le projet FFEM « interaction faune-élevage » financé par la France.

Un comptage, effectué sur l'ensemble du Parc en 2002, montre une forte augmentation en nombre de l'ensemble des espèces. Cela confirme les effets réels des efforts de conservation entrepris depuis plus de 10 ans.

### **c) Degré d'intégration des questions transversales**

A travers le volet éco-développement (micro-réalisations), les conditions économiques et sociales de la population de la zone périphérique, ainsi que sa volonté et ses capacités d'exploitation durable des ressources naturelles devraient être améliorées. Pour ce faire, les responsables se basent sur une approche participative, à même de renforcer les capacités d'auto analyse et d'auto identification des populations concernées.

## **4.2.4 Programme régional PACE (composante Tchad)**

### **a) Résultats**

Jusqu'en 2003, le projet a connu un très fort retard d'exécution, à cause de mauvaise gestion : absence de suivi par le Ministère, malversations financières, manque de suivi par les services de l'Ordonnateur National et de la Délégation en l'absence d'une assistance technique, et retards dans le lancement des appels d'offres pour l'achat des équipements prévus.

La composante PACE -Tchad a fait l'objet de plusieurs missions de mai 2002 à janvier 2003, suite à la découverte de graves irrégularités dans la gestion. La mission de l'Unité de Coordination du PACE a proposé : (a) l'organisation urgente d'un audit financier, comptable et organisationnel; (b) le remboursement intégral des sommes détournées ; (c) le recrutement d'un Assistant Technique pour assurer la gestion du programme ; (d) le transfert immédiat de la gestion de la régie du programme à la Cellule ACTION jusqu'à la mise en place d'une nouvelle organisation.

L'arrivée d'un assistant technique positionné comme régisseur du projet a permis de redresser en partie la situation. Les résultats significatifs suivants ont été obtenus :

- Autonomie de gestion du programme depuis novembre 2003 et collaboration améliorée avec les services de l'ON et la CE,
- contacts entamés pour l'harmonisation des procédures sanitaires transfrontalières,
- arrêt de la vaccination contre la peste bovine et soumission du dossier à l'OIE pour l'obtention du statut de pays indemne de cette maladie, à base zonale,
- recouvrement total du coût des vaccinations,
- fonctionnement amélioré du REPIMAT (réseau d'épidémio-surveillance).

Un assistant technique français, dont les termes de référence ont été conçus conjointement, a été mis à disposition, en appui au coordinateur national du projet.

Malgré les difficultés et les retards, la composante Tchad revêt une importance régionale/continentale prioritaire due à la position stratégique du pays dans le schéma de protection globale contre les maladies des animaux entre l'est et l'ouest de l'Afrique sub-sahélienne. De plus, de par l'importance économique et sociale de l'élevage au Tchad, l'appui du PACE demeure primordial tant que les ressources pétrolières ne permettront pas à l'Etat d'assurer le financement de ces activités.

## **b) Activités**

Le programme est constitué de trois composantes: (i) le renforcement des capacités des services publics ; (ii) l'amélioration des services aux éleveurs ; (iii) le contrôle et l'éradication de la Peste Bovine et la surveillance épidémiologique.

L'objectif du DP2 (avril 2002-avril 2004) est le renforcement de la surveillance des principales maladies du bétail. Des formations ont été réalisées, des textes ont été élaborés et certains adoptés, la surveillance clinique a été renforcée, le réseau d'épidémiologie-surveillance a été dynamisé.

## **c) Degré d'intégration des questions transversales**

Le degré d'intégration des questions transversales se résume dans les points suivants : (i) le renforcement des capacités locales : développement des capacités d'analyse et d'action dans les domaines de la santé animale en général et en matière d'épidémiologie-surveillance en particulier ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la distribution des médicaments aux éleveurs basée sur le développement d'une approche harmonisée du processus de privatisation et d'une articulation cohérente entre services publics, acteurs privés et bénéficiaires.

### **4.2.5 Appui à l'Ordonnateur National - ACTION**

#### **a) Résultats**

La mise sur pied en 2000 de la cellule ACTION a représenté une avancée innovante dans le dispositif de coopération Tchad-Union Européenne, en concrétisant l'appui à l'Ordonnateur National par une structure non-publique, disposant d'Unités Techniques de Liaison et de Contrôle (UTLC) dans les Ministères concernés par les secteurs de concentration du 8<sup>e</sup> FED : Santé et Transports. Des progrès ont été obtenus en matière d'amélioration de la gestion conjointe Ministères techniques-Ordonnateur National-Délégation. (raccourcissement des délais de traitement des dossiers, qualité des documents comptables, présentation des devis-programmes à temps). Néanmoins, les années 2002 et 2003 ont vu plafonner les résultats, et le dispositif devra être revu.

#### **b) Activités**

La mise en place de l'UTLC Santé est effective depuis avril 2002, cependant l'UTLC-Transports, après deux ans d'inactivité liée à l'absence d'un assistant technique, a repris ces activités avec l'arrivée d'un assistant technique en mai 2003 seulement.

Dans le domaine du suivi de la gestion, un renforcement très substantiel des exigences en matière de transparence et d'orthodoxie gestionnaire a été opéré. Des réunions régulières regroupent la cellule ACTION et la Délégation pour le suivi de la mise en œuvre des projets. L'informatisation de la gestion des projets et du contrôle au niveau d'ACTION est pratiquement terminée. En 2002 et 2003, la cellule ACTION a également organisé la formation des responsables des projets aux procédures du FED avec l'appui d'experts fournis par la Commission ; plusieurs audits ont été préparés et encadrés par la cellule ACTION.

Depuis juillet 2002, le renforcement de l'appui aux projets en matière de passation de marchés et d'évaluation, ainsi que l'accompagnement des « petits » devis-programmes dans les secteurs hors-concentration auraient du être développés mais, n'ont pas encore été réalisés. Une évaluation à mi-parcours initiée 2003 a permis de relancer la réflexion sur l'organisation actuelle. Une réorganisation devra être menée, qui comprendra notamment la réintégration des UTLC au sein d'ACTION dès la fin 2004, et une recombinaison de l'équipe afin d'atteindre un nouveau degré de performance au moment du passage au projet 9<sup>e</sup> FED d'appui à l'Ordonnateur National.

### c) Degré d'intégration des questions transversales

L'objectif central de la cellule ACTION consiste à renforcer les capacités de gestion de l'Ordonnateur national et des bénéficiaires des appuis FED. Un manuel de procédure général a été produit. Le renforcement des capacités du Ministère du Plan devra être étudié lors de l'instruction de la CF 9e FED d'appui à l'ON.

#### 4.2.6 Programmes dans le domaine de la culture

Le Tchad a obtenu en avril 2003 une subvention de 350.000 € pour développer un **Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSICD)** d'une durée de deux ans. La mise en œuvre de ce programme, sous la responsabilité de la coordination du programme Micro-Réalisations, s'est concrétisée par l'embauche d'un animateur culturel et la contractualisation d'un opérateur culturel du secteur privé pour la mise en œuvre au niveau du Chari-Baguirmi.

Au niveau régional, le programme **Proculture** finance des actions culturelles qui ont pour objectif principal de contribuer à l'intégration culturelle régionale en Afrique Centrale. Il appuie prioritairement les projets de développement de filières culturelles thématiques régionales, par la mise en réseau et par l'appui à la professionnalisation, à la production et à la visibilité de la filière.

Un projet d'appui aux **maisons de la Culture de N'Djamena, Sarh et Moundou (projet 7 ACP CD 093)** est cofinancé par la Commission Européenne et la Coopération française (1.500.000 € partagé entre les deux partenaires) depuis avril 2003. Un premier devis-programme a été initié en attendant le déblocage des fonds de la Coopération française, prévu en 2004. Cette phase de préparation n'a pu être menée avec succès.

Le festival **FESTAFRICA SOUS LES ETOILES** a bénéficié d'un appui financier de la Commission, à hauteur de 500.000 € (6 ACP CD 036), et d'autres partenaires dont la France. L'Etat tchadien a participé avec une enveloppe de 80 millions FCFA. Le festival s'est tenu du 24 octobre au 02 novembre 2003, et a rencontré un beau succès populaire, malgré les difficultés d'organisation locales.

#### 4.2.7 Les APER et le développement de l'intégration économique régionale

Bien que septembre 2002 ait vu l'ouverture des négociations des APER avec les pays ACP, le système des préférences tarifaires non réciproques continuera de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2007. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les pays ACP signataires d'APER ouvriront progressivement leurs marchés aux produits originaires de l'UE et réciproquement. Pour accompagner ce processus, un comité national chargé de conduire les négociations a été créé par arrêté du Premier Ministre, et comprend en son sein des représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile. Il est à pied d'œuvre depuis juillet 2002 et bénéficie d'un appui financier à travers la convention de financement n° 6417/CD au titre de l'appui institutionnel.

L'assistance technique prévue pour l'élaboration d'un état des lieux et une analyse des capacités institutionnelles en matière de politique commerciale et en techniques de négociation des différents services du Ministère du Commerce a été mise en place fin 2003. Cette étude sera menée en étroite collaboration avec le Ministère du Commerce et des services de l'O.N., avec l'appui de la Délégation.

Afin de faciliter ces réformes et dynamiser une politique de l'offre tout en aidant à développer les nouvelles opportunités de développement offertes par la mise en œuvre de l'exploitation pétrolière, il conviendra de renforcer les capacités du Ministère du Commerce, pour conduire les négociations commerciales, régionales et internationales, pour former et impliquer fortement le secteur privé et les ANE en général afin d'en obtenir le plus grand concours.

### **4.3 Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques (ANE)**

En 2002 et 2003, la Délégation et l'Ordonnateur National se sont entendus pour mobiliser des fonds modestes en appui au fonctionnement de l'Organisation des Acteurs Non Etatiques. La gestion de ces fonds a été difficile, vu le faible niveau de capacités de gestion de l'OANET. Le programme d'appui à la Bonne Gouvernance financé sur 9<sup>e</sup> FED et mis en œuvre par le PNUD, doit démarrer au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2004 ; un premier axe de travail sera consacré à l'appui aux plate-formes des associations de la société civile, et devrait être géré par l'OANET. L'autre axe sera consacré au renforcement des organisations de base, et sera géré par le Programme Micro-Réalisations..

### **4.4 Autres instruments**

#### **4.4.1 Actions d'urgence – ECHO**

Suite à l'arrivée de réfugiés soudanais fuyant la répression à la frontière Est du Tchad à partir de mi-2003, l'Office Humanitaire de la Commission Européenne a débloqué un financement de deux millions d'€ en novembre 2003, au bénéfice des organisations les plus implantées sur le terrain, et qui se partagent de façon coordonnée la prise en charge médicale et non-médicale des réfugiés : il s'agit du Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (UNHCR), de Médecins Sans Frontières-section belge (700.000 €), et de Médecins Sans Frontières – section néerlandaise (400.000 €). Une première mission d'ECHO Abidjan s'est déroulée début décembre 2003. Une mission d'ECHO à partir du Siège a visité le terrain en février 2004, à la suite de laquelle un montant de 4 M € supplémentaires a été mis à disposition.

#### **4.4.2 Banque Européenne d'Investissement**

L'activité de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) se porte essentiellement sur le secteur de l'énergie, notamment le projet « CHAD-CAMEROON OIL EXPORT SYSTEM » (Oléoduc Tchad-Cameroun) ; deux prêts ont été signés le 29 mars 2001 à Washington, pour un montant total de 20.300.000 €.

Financement en cours de remboursement : STEE II (27 octobre 1989), d'un montant final de 1.342.068,75 €, à rembourser entre le 25/10/1995 au 25/10/2009.

**Secteur financier** : la Banque, après étude, a mis en place début 2003 une ligne de crédit de 2 Millions d'€ auprès de la Financial Bank Tchad et de la Commercial Bank Tchad, en faveur des financements des investissements des PME.

La BEI étudie la possibilité de financer un crédit pour la modernisation de la Société Sucrière du Tchad.

#### **4.4.3 Coopération régionale**

Le P.I.N. et le P.I.R. sont complémentaires ; vu le faible volume financier du PIR, des actions importantes dans une logique de développement régional doivent être financées par le PIN (voir ci-dessus l'appui actuel au développement du secteur routier qui constitue un appui au développement d'un réseau régional structurant, les prévisions en matière de réparation des APER, etc.)

- Le projet PACE : cf. supra point 4.2.4
- Le projet PRS II : cf. supra 4.1.3
- Le projet Proculture : cf. supra 4.2.6

Le Projet ARIVAS 8 ACP ROC 039/TPS 096 (Appui au Renforcement de l'Initiative Vaccinale en Afrique) .

#### **4.4.4 Lignes Budgétaires**

##### **4.4.4.1 Ligne budgétaire « Sécurité alimentaire »**

Bien que la Sécurité Alimentaire soit un problème d'envergure nationale, car il existe des régions structurellement déficitaires, le Tchad ne bénéficie d'aucun appui spécifique, suite à d'anciennes difficultés de gestion de fonds par l'ONC. Le règlement de ces arriérés n'a toujours pas été effectué par le Ministère des Finances, bloquant toute potentialité d'action dans ce domaine, et ceci malgré de nombreux rappels effectués par la Délégation et l'Ordonnateur National.

##### **4.4.4.2 Coopération Décentralisée**

###### **4.4.4.2.1 Programme d'appui à la presse et aux syndicats.**

Dans le cadre de la coopération décentralisée et de l'Accord de Cotonou, le projet CDC-2001-29 « Coopération syndicale décentralisée – Afrique 2000 » a comme objectif principal la création d'un véritable réseau syndical africain par :

- la formation des cadres syndicaux africains aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), à travers l'organisation de séminaires,
- la fourniture d'équipements informatiques.

###### **4.4.4.2.2 Renforcement des capacités et mise en réseau sous-régional des organisations de la société civile africaine.**

L'objectif spécifique de ce projet est la constitution de réseaux sous-régionaux africains pour favoriser la concertation avec les pouvoirs publics et locaux, ainsi que les échanges d'information. Son activité principale consiste à organiser des rencontres sous-régionales auxquelles les représentants de la société civile sont invités à participer.

###### **4.4.4.3 Cofinancements ONG**

En 2002, trois projets ont été acceptés (appel à candidatures de décembre 2001, sauf \* juin 2000) :

- (\*) Le projet COOPI : essor et développement des exploitations agricoles et familiales dans le quadrilatère Bam – Mbaïbokoum - Monts de Lam - Laramanaye : 3.768.217 € ;

- Le projet INTERMON/OXFAM : appui à la bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté dans les départements du Ouaddaï, Guéra, Dababa et Hadjer Lamis : 750.000 € ;

- Le projet ACRA : programme de développement local et de renforcement des capacités des organisations des producteurs agro-pastoraux dans le département d'Hadjer Lamis : 749.345 €.

En 2003, deux projets ont été acceptés :

- 65-969 Pharmaciens Sans Frontières : 750.000 € pour un budget total sur 3 ans de 1.348.018 €, pour le "Projet d'Appui aux deux DS de Dourbali et N'Djaména Sud dans la DPS du Chari Baguirmi, en vue d'améliorer la rationalisation et le suivi de l'approvisionnement et de la prescription en médicaments essentiels dans les formations sanitaires".

- 65-931 Le projet Intermon-OXFAM d'appui au renforcement des capacités et au développement économique des organisations locales du Mandoul, pour un montant de 337.545 € pour un budget total de 460.852 €.

Tous les projets candidats font l'objet d'une demande d'appréciation par la Délégation . L'avis de la Délégation se fonde notamment sur l'étude du degré de participation des bénéficiaires, sur la durabilité, l'efficacité, l'efficience et les capacités de gestion de l'opérateur.

#### **4.4.4 Initiative Européenne pour le Développement des Droits de l'Homme**

Le projet d'appui à la professionnalisation et à la structuration des médias tchadiens, mis en oeuvre depuis mars 2002 par le GRET, avec une contribution financière Européenne de 849.491 € (80% CE, 20 % France) pour une durée de trois ans, a pour objectif de renforcer économiquement la presse écrite, structurer l'organisation des médias, professionnaliser les capacités existantes et développer l'auto-régulation de la profession.

Un financement tous-ACP finance également le développement d'antennes locales de l'association « Transparency International », ce qui a été réalisé au Tchad en octobre 2003, avec le lancement de « l'Action Tchadienne pour l'Intégrité » en abrégé « ATI ».

#### **4.4.5 STABEX - FLEX**

**STABEX.** Il n'y a qu'un seul Cadre d'Obligation Mutuel STABEX en cours d'exécution au Tchad. Il s'agit du COM Stabex 93/94 + avenant n°1, d'un montant total de 7.071.000.000 Francs CFA. L'affectation des ressources de ce COM est répartie entre deux volets :

1/ Contribution au fonds d'entretien routier : 4.500.000.000 FCFA . La totalité des fonds destinés à ce volet ont été décaissés à travers 4 protocoles d'utilisation (P.U n°4, 12, 22, et 23).

2/ Appui à des projets complémentaires dans le domaine des transports, appui complémentaire à d'autres projets FED, assistance technique, études, évaluations et audits : 2.571.000.000 FCFA + les intérêts bancaires.

En 2003, 5 nouveaux protocoles d'utilisation ont été signés :

P.U n°33 – Appui Logistique à la Cellule FED / Direction des Routes – 20.000.000 FCFA ;

P.U n°34 – Appui à l'Organisation des Acteurs Non Etatiques – 100.000.000 FCFA ;

P.U n°35 – Audit STABEX 2003 – 17.030.000 FCFA

P.U n°36 – Appui au Fonds d'Entretien Routier – 30.000.000 FCFA ;

P.U n°37 – Appui au Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération – 7.000.000 FCFA.

Au 31/12/2003, et sous réserve des résultats définitifs de l'audit en cours sur l'utilisation des fonds STABEX (P.U n°35), les données financières du COM STABEX 93/94 (intérêts bancaires inclus) sont les suivantes :

Montant Total du COM + intérêts : 8.764.567.786 FCFA

Montant total des engagements primaires (P.U) : 8.426.759.909 FCFA

Montant total des décaissements : 7.940.575.761 FCFA

**FLEX.** Dans le cadre des modalités de financement en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation (système FLEX), le Tchad se trouve dans une situation de croissance des recettes d'exportation, tant pour l'année 2003 que, de façon prévisionnelle, pour l'année 2004, avec l'exploitation du pétrole du gisement de Doba.

Pour l'année d'application 2002, le Tchad n'avait pas satisfait aux deux critères du FLEX, à savoir perte de 10 % (2 % dans le cas du Tchad, en tant que PMA) des recettes d'exportation et aggravation de 10 % du déficit public programmé. Pour 2003, les exportations de pétrole ont été effectives à partir de la seconde moitié du troisième trimestre. Cependant, les mécanismes du FLEX sont appelés à être modifiés, suite à une proposition de la Commission, visant à augmenter le

nombre de pays bénéficiaires de ce mécanisme. Or, si les exportations de pétrole ont augmenté les recettes d'exportation pour 2003, la baisse des cours mondiaux du coton, alliée à une baisse significative de la production nationale, ont minoré ces recettes. Il a été proposé au Tchad de fournir les statistiques pour l'année 2003, afin de déterminer si le mécanisme FLEX pouvait être déclenché dans le cadre de l'éventuelle réforme du système.

## **5. Perspectives de programmation pour les années suivantes**

L'enveloppe prévue dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED comprend l'enveloppe A (aide programmable) d'un montant de 202 millions d'€, à laquelle sont rajoutés les reliquats des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED provenant des dégagements liés aux clôtures des projets. Ces fonds sont répartis comme suit :

### **5.1 Secteurs de concentration**

#### **5.1.1 Transport (infrastructures routières)**

a) Les financements de l'Union Européenne sur 9<sup>ème</sup> FED se concentrent sur la création d'un corridor revêtu dans le Sud du Tchad : Moundou – Doba – Sarh et l'Appui institutionnel au Ministère des Travaux Publics. L'identification des programmes proposés est en bonne voie.

Route Moundou – Doba : les études techniques sont en cours de révision par l'administration tchadienne, la proposition de financement sera soumise au comité FED au deuxième semestre 2004.

Route Doba – Sarh : les études techniques sont en cours d'élaboration par le Consultant BCEOM, et devraient être finalisées au deuxième semestre 2004.

Appui institutionnel : une étude diagnostic de l'entretien routier est en cours de lancement.

Les montants inscrits lors de la préparation dans le PIN 9<sup>e</sup> FED sont très **insuffisants** pour atteindre les objectifs prévus, à cause principalement de l'augmentation des prix et de l'augmentation du trafic dans le contexte pétrolier (d'où une structure de chaussée plus coûteuse).

	Prévu au PIN	Actualisation 2004	Différence (proposition de réallocation env. B)
Moundou – Doba	24 millions €	32 millions €	8 millions €
Doba – Sarh	50 millions €	72 millions €	22 millions €
Appui Institutionnel	10 millions €	10 millions €	0 millions €
<b>Total</b>	<b>84 millions €</b>	<b>114 millions €</b>	<b>30 millions €</b>

b) Augmentation du montant de la convention de financement de la route Kélo-Moundou (4,8 millions d'€) à partir de reliquats des FED précédents (procédure en cours).

c) Le Financement d'études pour la réalisation de routes du Plan National des Transports (**5 millions d'€**) - en particulier la route Sarh-Am Timan – est également **proposé sur réallocation de l'enveloppe B**: cette route, prévue sur le Plan National des Transports, vise à désenclaver la région qui est le grenier à mil du Tchad, inaccessible quatre mois par an. Cette route aura également un impact touristique puisqu'elle s'approchera du parc de Zakouma. Mais de ce fait les contraintes environnementales sont énormes, d'où un important budget pour l'EIE.

d) Dans le domaine de la politique sectorielle des transports un défi majeur reste l'entretien routier au niveau (i) de son financement (ii) de la gestion de son exécution.

(i) Pour assurer des ressources annuelles suffisantes allouées à l'entretien routier il y a lieu de procéder à la restructuration des ressources du Fonds d'Entretien Routier (FER). Les ressources

actuelles sont insuffisantes et dépendent en partie d'allocation budgétaire annuelle alors que le déficit en financement « garanti » (c'est-à-dire indépendant des aléas d'une allocation annuelle du budget national) est estimé à environ 2,5 millions € par an. Pour cela au moins 2 pistes sont à explorer : (1) augmenter les recettes du FER extraites de la fiscalité des carburants, en convertissant en redevance FER une proportion supplémentaire de cette fiscalité, la part actuelle destinée au FER étant de 40% ; (2) l'autre piste est d'améliorer l'actuelle deuxième recette du FER : la redevance d'affrètement sur les cargaisons des poids lourds perçue par le canal du Bureau National du Fret (BNF). Une proposition est de réformer le BNF et ses procédés ou bien d'y substituer un système de vignette Poids Lourds qui pourrait être directement administrée par le FER.

(ii) Depuis l'instauration du FER il a été observé une amélioration de la planification et de l'exécution de l'entretien. Des carences sont cependant à déplorer. Pour améliorer substantiellement la mise en œuvre de l'entretien, une solution à long terme pourrait être la mise en place d'**une agence autonome d'entretien routier**, chargée de la planification et du suivi de l'entretien, alors que le FER se concentrerait uniquement sur la captation des ressources et le suivi comptable et financier des contrats d'entretien.

En conclusion, l'importante réallocation de fonds en provenance de l'enveloppe B au bénéfice du secteur de concentration des transports sur le PIN 9<sup>ème</sup> FED (**35 millions €**) pourrait être assortie d'une **conditionnalité spécifique sur l'entretien routier**, dans un premier temps sur son financement (horizon 2005), et dans un deuxième temps sur la réforme de sa gestion (horizon 2006).

### 5.1.2 Appui à la politique de l'eau

En ligne avec le Schéma Directeur de l'Eau validé en juin 2003, le programme 9<sup>e</sup> FED vise à compléter les actions des 3 FED précédents par la réalisation d'infrastructures hydrauliques dans des zones qui n'en ont jusque là pas bénéficié. Il comprend quatre composantes - hydraulique villageoise, semi-urbaine, pastorale et appui institutionnel.

La proposition de financement pour la partie CE (50 millions d'€), dont une première version avait été approuvée par le Comité FED en juillet 2003, est suspendue à une décision du siège de la CE concernant les modalités de délégation de gestion de la subvention FED.

Afin de permettre une programmation plus précise et une meilleure capitalisation de l'expérience en matière d'hydraulique villageoise, il est proposé un certain nombre d'études sectorielles dont une **étude-bilan du secteur de l'hydraulique au Tchad** et des actions-pilotes dans la stratégie de l'eau, notamment au niveau de l'hydraulique urbaine, qui est délaissée. Il est proposé d'allouer un montant de 3,0 millions €, sur l'enveloppe B du 9<sup>ème</sup> FED.

Enfin, un montant de 1,0 millions d'€ est proposé pour réaliser **la mise sur pied d'un laboratoire de l'eau**, qui permettra de renforcer les capacités de contrôler la qualité de l'eau fournie aux usagers.

La réallocation de fonds en provenance de l'enveloppe B (**4 millions €**) pourrait être assortie d'une **conditionnalité spécifique sur (1) la défiscalisation des pièces détachées (pompes et équipements solaires)**, et (2) le passage d'un décret relatif au **Code de l'Eau** de 1999.

### 5.1.3. Appui macro-économique - 50 millions d'€

Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED, 50 millions d'€ sont mis à disposition des budgets 2003-2005, en appui

à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Tchad. Quatre millions d'€ sont prévus pour l'appui institutionnel, qui devrait financer l'assistance technique existante au Ministère des Finances et de la Santé Publique. Des appuis nouveaux sont prévus au bénéfice du Ministère de l'Education Nationale, de l'INSEED, de la Chambre des Comptes : la programmation de ces appuis sera terminée fin juin 2004, pour la période 2004-2006((voir para 4.1.4. B)Activités)).

## **5.2 Secteurs hors concentration**

L'utilisation des fonds initialement prévus, augmentés d'une partie des reliquats des FED antérieurs, est programmée comme suit :

### **5.2.1 Aménagement des forêts naturelles et gestion de terroirs**

La convention de financement a été signée en septembre 2003, pour un montant de 1,65 million d'€. Ce projet n'a pas encore démarré. Des débats ont été initiés avec les intervenants prévus dans la convention (Ordonnateur National, Ministère de l'Eau et de l'Environnement, FAO). La principale difficulté réside dans le délai important qui s'est écoulé entre la préparation du projet et la signature de la Convention de Financement (plus de trois ans) ce qui a rendu obsolètes un certain nombre d'objectifs, déjà atteints par un projet financé par la Banque Mondiale.

### **5.2.2 Projet d'appui à l'Ordonnateur National**

Un montant de 5 millions d'€ a été prévu dans le PIN initial, pour un démarrage prévu mi-2005 et pour une durée de quatre ans. Au-delà du renforcement de la cellule ACTION , qui devra améliorer son fonctionnement en phase avec la Délégation, déconcentrée en avril 2004, le renforcement de l'appui institutionnel à l'Ordonnateur National lui-même est nécessaire, qui sera intégré à la même proposition de financement, par une augmentation de 3 millions d'€.

### **5.2.3 Programme d'appui à la Bonne Gouvernance**

Le programme multi-bailleurs d'appui à la Bonne Gouvernance, en collaboration avec le PNUD, a été accepté au niveau du comité du FED en novembre 2003. La convention de contribution doit être finalisée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004.

### **5.2.4 Facilités de Coopération Technique**

L'ensemble des ressources nécessaires pour la préparation et l'évaluation de l'ensemble des projets du 9<sup>e</sup> FED (séminaires, assistance technique court-terme, etc.) fait l'objet de deux conventions de financement pour un montant de 5 millions d'€, dont la première a été signée au premier semestre 2004 pour un montant de 2,9 millions d'€.

## **6. Conclusions de la revue à mi-parcours :**

Le 23 février 2005 a eu lieu la signature de l'*Addendum* de la revue à mi parcours 2004 par le Ministre du MPDC, Ordonnateur National du FED (ON), et le Chef de Délégation, en présence de Ministres, Secrétaires Généraux, Représentants des Etats membres, de la société civile... Cette cérémonie venait clore le processus de « revue à mi-parcours » dont les résultats finaux sont les suivants :

« La Stratégie de Coopération est axée sur un programme de coopération pour la période 2000-2007 d'un montant de 273 MEUR (202 M€ pour l'enveloppe A du 9<sup>ème</sup> FED et 71 M€ pour l'enveloppe B du 9<sup>ème</sup> FED). Les secteurs de concentration identifiés sont l'appui à la politique des transports et

l'appui à la politique de l'eau, complétés par un appui macro-économique et des activités dans les secteurs transversaux hors concentration.

Le bilan des progrès dans la mise en œuvre des engagements 9<sup>ème</sup> FED de la part du Tchad est mitigé, tandis que trois préoccupations clés demeurent : la situation sécuritaire dans le pays, après l'essai d'assassinat du Président Deby en Mai 2004, la crise humanitaire au Darfour avec les craintes sur une « transposition » au Tchad du conflit intersoudanais, et la bonne gouvernance économique et financière, tandis que le Tchad est entré depuis Octobre 2003 dans l'ère pétrolière grâce à l'exploitation du pétrole tchadien- dans le bassin de Doba - via l'oléoduc Tchad –Cameroun.

Il a été décidé et accepté de réduire l'enveloppe B de 34M€O, étant donné le fait que jusqu'à fin 2007, cette révision maintient dans l'enveloppe B un montant encore à engager de 23 M€, suffisant pour continuer à faire face aux éventuels besoins d'urgence humanitaire et programmes LRRD au Darfour, en complément du budget 2005 d' ECHO (12 M€) alloué pour le Tchad.

Lors de la revue 2006 « fin de parcours », on examinera la possibilité de transférer d'éventuels fonds non utilisés à l'enveloppe A, aux secteurs qui en auront le plus besoin (filrière coton) et qui pourraient être retenus dans le prochain DSRP. Un tel transfert sera fonction des résultats d'études d'actualisation et de diagnostic et des engagements pris par le Gouvernement du Tchad. En ce qui concerne le secteur des transports, il pourrait être assorti d'une conditionnalité portant sur l'augmentation des ressources pérennes (ressources ne transitant pas par le budget national) en faveur de l'entretien routier.

Programme d'appui macro-économique 9<sup>ème</sup> FED. Dans le cas de l'approbation (fort probable) par le Board du FMI d'un nouveau programme avec le Tchad, la première tranche fixe (20 MEUR) pourra être décaissée à partir du début 2005. Cependant en fonction des performances dans les secteurs sociaux, la Commission, avec l'Ordonnateur National, évaluera l'opportunité d'une réaffectation des tranches variables (18 et 8 MEUR) du dudit programme sur le programme indicatif national. Les ressources dégagées pourraient être en partie affectées au secteur transport : Moundou- Doba et Doba-Sahr, corridor de désenclavement de la zone pétrolière et cotonnière du Tchad.

Il est demandé d'initier, dès maintenant, une réflexion sur une meilleure structuration du monde rural qui héberge l'essentiel de la population et de la pauvreté. Cette analyse devrait déboucher sur un programme plus significatif pour le prochain Document de Stratégie de la Coopération Tchad/ Union européenne, ayant un spectre transversal qui capitaliserait l'expérience passée. Le Tchad devra de plus bénéficier d'un « profil environnemental ». Suivant les disponibilités, des programmes pilotes pour les deux secteurs clés de l'économie du monde rural (élevage et coton) pourraient être initiés avant la fin du 9<sup>ème</sup> FED en mobilisant dès maintenant les reliquats des Fonds Stabex. (1.5 M€)

De façon plus spécifique, en ce qui concerne le coton, suite aux demandes du Conseil de l'Union européenne et au « partenariat coton UE – Afrique », la prochaine revue, en 2005, pourrait examiner l'éventualité du financement d'une partie d'un programme de relance de la filière coton préparé par le Gouvernement tchadien. En fin d'année 2004, les préalables de base pour un soutien au secteur du coton n'étaient pas encore acquis. »